

D

Nouvelles graphies

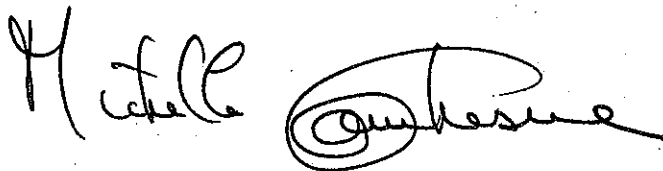
La position du Québec en matière de rectifications orthographiques relève d'une position gouvernementale qui vise, depuis 1990, l'harmonisation de sa politique avec celle de la France.

Depuis quelques années déjà, les nouvelles graphies ne sont jamais considérées comme fautives. Les deux graphies sont acceptées dans la mesure où elles sont attestées par les dictionnaires usuels et approuvés.

De plus, le MELS travaille à intégrer une référence similaire aux rectifications orthographiques dans ses propres outils d'information. Ainsi, à compter des épreuves d'écriture de français de 4^e et 6^e années du primaire et de 2^e et 5^e années du secondaire de juin 2010, une note sera ajoutée dans les documents d'information de même que dans les guides et grilles de correction.

Cette note viendra préciser au réseau scolaire que les élèves ne sont pas pénalisés en situation d'examen s'ils utilisent l'une ou l'autre des graphies lorsqu'elles sont inscrites dans les dictionnaires usuels. Cela vise à officialiser la position tenue par le Ministère depuis plusieurs années.

Par ailleurs, le Ministère assure une vigie et continue de collaborer avec le Secrétariat à la politique linguistique et l'Office québécois de la langue française (OQLF) concernant cette politique.



MICHELLE COURCHESNE
Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport